

COMMUNE DE LIEU-SAINT-AMAND

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze octobre, s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de M. Jean-Michel DENHEZ, Maire.

Etaient présents : Jean-Michel DENHEZ, Stéphane MER, Catherine KASPRZYK, Hervé DENHEZ, Chantal HAZARD, Sandrine RAOUT, Sébastien WALLET, Jean-Paul PETIT, Gilbert MERIAUX, Isabelle DETOURNAY, Hervé DANGREAU, Laurie LECLERC

Procuration : Ludivine TISON à Stéphane MER
Jérôme AVONTS à Jean-Michel DENHEZ
Karine DESON à Isabelle DETOURNAY

Membres absents : Ludivine TISON, Karine DESON, Jérôme AVONTS

Jean-Paul PETIT est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

URBANISME

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

☞ Monsieur FOURMENTRAUX Marc-Olivier de Lieu-Saint-Amand à Mr HENDRYCKS Florent de Noyelles sur selle - 15 rue de l'église - Parcelle A 1 221 - 700 m².

☞ Monsieur VOORSPOELS Nicolas de Lieu-Saint-Amand à monsieur BLIMER ET Mme ANNIC d'Avesnes le Sec - 32 rue Pasteur - Parcelle A 785 - 454 m².

☞ Monsieur BRICOUT François de Sin le Noble à Monsieur BOULET Michaël de Bouchain - 3 avenue de la république - Parcelle A 1555 - 294 m2.

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

FINANCES

SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide l'octroi des subventions suivantes :

- 150 € à l'association « USEP » pour sa participation à la fête de l'accueil de loisirs
- 150 € à l'harmonie pour le concert de la fête communale de septembre
- 300 € à l'association « Rando 111 » pour l'animation sur le marché
- 220 € à l'association « Solidarité Partage » pour l'animation au repas des aînés et frais au voyage.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

MARCHES PUBLICS

- Le marché pour les assurances de la commune a été relancé. Les réponses sont attendues pour le 31 octobre.

PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la délibération du 29/06/2006 qui reprend le tableau des effectifs et aux délibérations des 01/09/2006, 06/12/2006, 13/12/2007, 01/12/2008, 26/06/2008, 17/06/2005, 03/02/2020 et 19/07/2023 qui ont créé des postes depuis cette date et suite à la volonté du Conseil de supprimer le poste de garde-champêtre, le tableau des effectifs est mis à jour à compter du 1^{er} septembre 2023 ainsi qu'il suit :

- 1 attaché TC
- 1 secrétaire de mairie TC
- 1 rédacteur TC
- 3 adjoints administratifs TC
- 2 agents de maîtrise TC
- 1 ATSEM TC et 1 ATSEM TNC
- 10 Adjoints techniques TC
- 1 Adjoint technique TNC
- 1 Adjoint d'animation TNC
- 1 Adjoint administratif contractuel TC
- 3 Adjoints techniques contractuels

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 et suivants,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Vu la convention conclue avec pôle Emploi,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, depuis le 1^{er} janvier 2018, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recourir aux contrats « *Parcours Emplois Compétences* » (PEC) qui remplacent les contrats Uniques d'Insertion (CUI/CAE).

Dans la fonction publique territoriale, le contrat PEC est un contrat de droit privé à durée déterminée d'une durée minimum de 6 mois et maximum de 24 mois maximum. Avant la signature du contrat, un entretien tripartite est organisé entre l'employeur, le futur agent et le prescripteur (Pôle Emploi ou Cap Emploi ou la Mission locale).

Le contrat PEC s'adresse aux personnes en recherche d'emploi et repose sur le triptyque Emploi/Formation/Accompagnement. Il permet de favoriser au mieux l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

En contrepartie, l'employeur peut bénéficier d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat.

Le salarié en PEC bénéficie tout au long de son contrat d'un accompagnement de son conseiller référent articulé autour de 3 phases complémentaires :

- Un entretien tripartite : il réunit le référent prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide. Il doit permettre la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir parmi les compétences définies ;
- Un suivi dématérialisé durant le contrat qui peut prendre la forme d'un livret de suivi dématérialisé ;
- Un entretien de sortie, en cas de besoin, 1 à 3 mois avant la fin du contrat : il doit permettre de maintenir le bénéficiaire dans une posture de recherche active d'emploi, de faire le point sur les compétences acquises, d'évaluer le cas échéant l'opportunité d'un renouvellement de l'aide au regard de l'intérêt pour le bénéficiaire et des actions de formation engagées, de mobiliser des prestations, ou encore d'enclencher une action de formation complémentaire aux compétences acquises pendant le parcours notamment dans le cadre du plan d'investissement compétences.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

Décident la création d'un poste à compter du 9 octobre 2023 pour une durée de 12 mois, dans le cadre du dispositif « *Parcours Emplois Compétences* »,

Le contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, après accord du prescripteur.

Précisent que la durée du travail est fixée à 26 heures hebdomadaires,

Fixent la rémunération au SMIC,

Précisent l'ouverture des crédits budgétaires,

Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution la présente délibération.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

RIFSEEP

Par délibérations du 1^{er} juin 2016 et du 3 septembre 2018, le conseil municipal a mis en place le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents fonctionnaires stagiaires et titulaires.

Le conseil décide d'étendre le RIFSEEP aux agents contractuels à compter du 1^{er} décembre 2023.

Les agents se verront appliquer les mêmes critères de modulations individuelles, les mêmes règles de cumul, et les mêmes modalités de maintien ou de suppression en cas de congés de maladie que ceux prévus par les délibérations initiales.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget chaque année.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

TRAVAUX

Micro-crèche

- Point sur les travaux : Il y a eu des problèmes avec le désamiantage. Lorsque l'entreprise a voulu commencé les travaux, ils se sont aperçus qu'il restait des plaques d'amiante et le chantier a dû être arrêté au rez de chaussée du bâtiment. Cependant l'entreprise a pu continuer à l'étage. Les travaux devraient reprendre normalement la semaine prochaine après le nouveau désamiantage.

Aménagement Parc de loisirs

- Le permis d'aménager a été déposé le 13 octobre. Le dossier « Loi sur l'eau » est en cours. Le rapport de sol est terminé et va permettre de continuer les études sur la faisabilité de notre projet comme notamment le passage sous la départementale. Il ne faut, cependant, pas espérer un démarrage des travaux avant le printemps prochain.

Avenue de Bouchain

- Cheminement piétons et accès parcelle : Le bornage a été fait et les travaux doivent commencer avant le 31 décembre.

Mur de la louvière

- Les travaux avancent mais il y a beaucoup plus de travail que ce qui était prévu au départ à cause des racines d'arbres qui ont complètement envahi le mur.

FESTIVITES

PROPOSITION D'ANIMATIONS

- Fête des mères : L'animation retenue est la proposition de Showparade Productions d'un spectacle avec 6 artistes sur scène « Ballroom Dance show » pour un montant de 4 198.90€ TTC.
- Fête du pavé : Le conseil retient la proposition de « La vraie prod » : duos célèbres avec Mary T et Jean François David pour la somme de 1 690.00€ TTC.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

MANIFESTATIONS FUTURES

- Les manifestations de Novembre sont rappelées :
 - Le 11 : Défilé
 - Le 17 : Animation Beaujolais Nouveau sur le marché
 - Le 18 : Concert de Ste Cécile
 - Le 22 : Reportage découverte sur l'andalousie
 - Le 25 : Soirée loto organisée par le tennis

CULTURE

- Programme 2024 :
 - Salon d'arts plastiques du 22 au 24 mars
 - Reportage découverte le 10 avril
 - Week_end culture des 12 et 13 octobre

SPORTS/ASSOCIATIONS

- **Salle de sports** :
Certains équipements tels que les buts de hand-ball, les poteaux et filets de volley et les paniers de basket ne sont plus conformes et doivent être remis aux normes. Les devis ont été demandés et seront communiqués lors d'une prochaine réunion.
- **Formations pour associations**
Une formation premiers secours a été organisée pour les associations. Elle a été très appréciée. Cette opération « formation » sera donc continuée en 2024 et sera même étendue au personnel et éventuellement aux élus.

JEUNESSE

PRISE EN CHARGE BAFA

Justine DEGAND ayant encadré le centre de loisirs bénévolement, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la première partie de son brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Le service technique pour les activités de jeunesse (STAJ) à Valenciennes assure cette formation pour un montant de 393€ (stage + adhésion).

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

- Le rendu des heures se fait principalement lors des accueils de loisirs, lors d'organisation de manifestations et auprès de certaines associations. D'autres solutions sont proposées comme des petits travaux aux services techniques mais il faut d'abord savoir ce qui est possible de faire légalement.

VACANCES DE NEIGE 2024

Un séjour à la neige est organisé durant les vacances de février 2024 à Bellevaux en Haute Savoie. Océane Voyages, 215 rue de Paris à Lille, organise ce séjour.

Le coût du séjour par enfant est de 860€. Le conseil décide de souscrire l'assurance annulation en cas de problème de dernière minute.

Le prix de l'assurance est de 35€ par enfant.

La participation des parents est fixée à 100€ pour les habitants de Lieu-Saint-Amand et à 230€ pour les extérieurs scolarisés à Lieu Saint Amand.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

ACCUEIL DE LOISIRS

- La réservation au parc d'Olhain sera faite dès maintenant afin d'être sûr d'avoir de la place car le parc est très demandé. Par contre, les séjours se feront la première ou la deuxième semaine afin de permettre aux enfants qui ne viennent plus la troisième semaine d'y participer.
- La réunion entre la directrice, le personnel, l'adjointe chargée de la jeunesse et Monsieur le Maire sera remise en place.

WEEK-END JEUNES

- Le Conseil décide de reconduire le week end jeux pour les jeunes. Celui-ci aurait lieu les 4 et 5 mai. L'âge des participants serait de 12 à 20 ans au lieu de 12 à 18 l'an dernier. Le budget serait de 4 000€ pour la restauration et la location des jeux. Quant à la gestion de la restauration, les associations seront contactées et une subvention de 300€ sera versée à l'association retenue.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

INTERCOMMUNALITE

CRECHE HORDAIN

Après avoir pris connaissance de la convention de coopération entre la commune de Lieu Saint Amand et la commune d'Hordain pour le développement de la qualité de l'accueil des jeunes enfants, le conseil décide d'accepter la proposition qui prendra effet au 1/11/2023 pour une durée de 1 an. La contribution de la commune est de 42 943.00€ pour l'année correspondant à 8 berceaux.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

SIDEN-SIAN

- Le conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Thivencelles au SIDEN-SIAN pour la compétence défense extérieure contre l'incendie.

Votants : 15	Exprimés : 15		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0	

SIAVED

- **Changement pour la collecte verre** : A compter de janvier 2024, la collecte ne se fera plus qu'une fois par mois mais les foyers vont être équipés d'un container plus grand. Ces containers seront vidés dans les camions de la même façon que les autres. Ainsi, le travail du personnel du SIAVED sera donc moins pénible. La deuxième option était d'installer des bennes dans lesquelles les administrés auraient dû aller déposer leurs verres mais la majorité des communes de la CAPH a opté pour la solution retenue.

QUESTIONS DIVERSES

- **Prévisions d'achat** :

Friterie ZEN : La friterie étant à vendre, le conseil décide de se renseigner du prix pour une éventuelle acquisition pour un futur aménagement.

Garage maison Gaston Dupas : Le conseil souhaite se porter acquéreur des deux garages en tôle afin de pouvoir faire un accès vers le stade lorsque les futurs travaux seront réalisés.

- **Fibre** : A partir du 31 janvier 2024, les personnes qui n'auront pas la fibre n'auront plus de téléphone. L'information devra être diffusée un maximum et principalement auprès des personnes âgées.

- **Poubelles déchets verts** : Elles seront distribuées au printemps prochain avant que les ramassages de déchets verts reprennent. Elles sont pour l'instant stockées chez Envain.

- **Adhésion de la commune d'Emerchicourt à la CAPH** : Cette adhésion est enfin officialisée par arrêté préfectoral en septembre 2023.

- **Panneaux photovoltaïques** : Le conseil municipal décide de lancer une étude afin de connaître la capacité de couverture en matière de panneaux photovoltaïques pour la mairie, la salle Fourmentraux ainsi que les ateliers municipaux.

Après avoir étudié le devis de l'étude de faisabilité, le conseil accepte la proposition de « Bureau veritas solutions ». Le montant de la prestation est de 10 510.00€ HT.

Votants : 15	Exprimés : 15	
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

- **Déclassement** : Le département du Nord nous a informé par courrier en date du 06 avril 2021 que l'ancienne route départementale (parcelles situées à l'intersection de la RD 630 et de la rue de la république de Bouchain) dépendait du domaine public départemental pour la partie située sur la route départementale et du domaine communal pour la partie n'étant plus sur la route départementale actuelle (la rue Jean Jaurès entre les deux intersections avec la RD630)

Une partie des parcelles n'étant plus accessibles car les terrains ont été clôturés par les riverains depuis très longtemps afin d'éviter les dépôts sauvages.

Etant donné que la commune envisage de vendre les parcelles non affectées à la circulation routière ou piétonnière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder au déclassement des parcelles du domaine public en vue de leurs ventes aux riverains à un prix qui sera fixé lors d'un prochain conseil municipal
- De refaire borner les parcelles afin de confirmer les limites et pouvoir procéder à la division parcellaire nécessaire à la vente
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afin de parvenir à la vente.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

- **Podologue-pédicure** : Le bail prend effet au 1^{er} novembre et le conseil décide de lui accorder une gratuité de loyer les 2 premières années.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0

- **Esthéticienne « Bora-Bora »** : Comme nous en avons parlé lors d'une précédente réunion, le local laissé vacant par « Faim gourmet » est en cours de transformation. Le montant des travaux ayant été considérablement diminué, sera pris en charge par la commune. L'agrandissement de ce commerce permettant un nouvel emploi, le conseil décide une gratuité de loyer d'un an pour l'extension. Le loyer restera donc le même pendant un an et un nouveau bail sera fait à compter du 1^{er} novembre 2024.

Votants : 15	Exprimés : 15
Pour : 15	Contre : 0 Abstention : 0